

La bibliothèque du Parlement québécois : les méthodes de composition de la collection, de 1802 à 2002
Collections Development at the B.A.N.Q. from 1802 to 2002
Los métodos de composición de la colección de la BANQ de 1802 a 2002

Gaston Bernier

Volume 53, Number 3, July–September 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030647ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030647ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bernier, G. (2007). La bibliothèque du Parlement québécois : les méthodes de composition de la collection, de 1802 à 2002. *Documentation et bibliothèques*, 53(3), 155–164. <https://doi.org/10.7202/1030647ar>

Article abstract

Over the last two centuries, varied methods have been used to develop library collections. The author investigates those used by the library of the National Assembly of Québec, namely, through missions to other countries, the purchase of private collections, acquisitions made through agencies, piecemeal acquisitions from the public, collections willed to the library and, lastly, through legal deposit, exchanges and gifts. The author situates each method within the context of the history of the book in North America and briefly examines the practices of other Canadian libraries.

La bibliothèque du Parlement québécois : les méthodes de composition de la collection, de 1802 à 2002

GASTON BERNIER

gastonbernier@assnat.qc.ca

Ce qu'il y a de merveilleux dans le passé, c'est qu'on en sait déjà l'avenir.

— Jean D'ORMESSON

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Les modes ou canaux d'acquisition de la documentation ont été nombreux aux cours des deux derniers siècles. L'auteur se penche ici sur ceux utilisés par la bibliothèque du Parlement québécois : missions à l'étranger, achat de collections privées, truchement des agences, acquisitions à la pièce de simples citoyens, héritages administratifs, dépôt administratif, échanges et, enfin, dons occasionnels. L'auteur replace ces pratiques dans l'histoire du livre en Amérique et jette aussi un coup d'œil sur celles suivies par d'autres établissements documentaires du pays laurentien.

Collections Development at the B.A.N.Q. from 1802 to 2002

Over the last two centuries, varied methods have been used to develop library collections. The author investigates those used by the library of the National Assembly of Québec, namely, through missions to other countries, the purchase of private collections, acquisitions made through agencies, piecemeal acquisitions from the public, collections willed to the library and, lastly, through legal deposit, exchanges and gifts. The author situates each method within the context of the history of the book in North America and briefly examines the practices of other Canadian libraries.

Los métodos de composición de la colección de la BAnQ de 1802 a 2002

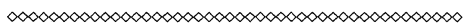
Los modos o canales de adquisición de la documentación han sido numerosos a lo largo de los dos siglos pasados. El autor se centra aquí en aquellos utilizados por la Biblioteca del Parlamento Quebequense : misiones en el extranjero, compra de colecciones privadas, por intermedio de agencias, adquisiciones por unidad de simples ciudadanos, herencias administrativas, depósito administrativo, intercambios y, por último, donaciones ocasionales. El autor vuelve a situar estas prácticas en la historia del libro en América y echa un vistazo a aquellas seguidas por otros establecimientos documentarios del país laurentiano.

LES OBSERVATEURS DES RÉALITÉS documentaires font deux constats qui semblent contradictoires quand ils cherchent à décrire l'évolution qu'a connue et que connaît le milieu. Les uns, côté cour, se hasardent à affirmer que le monde de la documentation est marqué par la stabilité et la permanence des fonctions, des rôles et des objectifs. D'autres, côté jardin, semblent faire fond sur des façons de faire changeantes, sur des techniques « nouvelles » qui se renouvellent de décennie en décennie ou même d'année en année.

Lorsqu'il s'agit des acquisitions ou de l'achat de la documentation, celui qui retient les vues d'ensemble notera que la Bibliothèque de l'Assemblée nationale ou du Parlement québécois n'a eu de cesse de se procurer, grâce aux moyens en usage à différentes époques, la documentation utile à son lectorat. Mais, on peut utiliser un autre prisme et s'en tenir aux multiples façons de faire qui se sont succédé en la matière.

Au cours du dernier demi-siècle, la Bibliothèque, à l'égal des autres établissements documentaires, a fait ses achats de livres par l'intermédiaire de quelques librairies et confié ses abonnements de périodiques ou de journaux à des agents spécialisés. Certaines méthodes qui ont eu cours entre le début du XIX^e siècle et le début du XXI^e, diversifiées et nombreuses, ont évolué, mais plusieurs autres sont tombées en désuétude. Les autorités législatives ont tour à tour ou simultanément envoyé des missions à l'étranger, acheté des bibliothèques privées et des volumes à la pièce de particuliers, profité d'annexions ou d'héritages administratifs, bénéficié du dépôt légal ou de mécanismes similaires, établi des programmes d'échange et accueilli des dons spontanés, commandé des volumes auprès des libraires et des éditeurs eux-mêmes. Ces méthodes seront tour à tour présentées ci-après, une fois plantés trois éléments du décor ou du contexte : l'essentiel de l'histoire de la Bibliothèque, les ressources allouées et l'état du monde commercial du livre.

Un regard rétrospectif révèle, avec les années, un laminage progressif de la proportion des dépenses d'acquisition de la documentation par rapport aux dépenses de fonctionnement.



Survol historique

La bibliothèque des parlementaires québécois a été mise sur pied en 1802¹. Durant une décennie, députés et conseillers utilisèrent les services d'une bibliothèque privée logée dans le palais législatif. Pendant quelques années, le Parlement disposa de deux collections, l'une pour la Chambre basse et l'autre pour la Chambre haute. Entre 1840 et 1866, les collections suivirent les hommes politiques qui siégèrent tour à tour à Québec, Montréal, Toronto et Kingston. En 1867, la plus grande partie des collections fut « expropriée » par l'État fédéral nouvellement constitué et le Parlement québécois, dédommagé dans les années 1890, recomposa une nouvelle bibliothèque, d'abord sous la direction du poète Pamphile Le May et, par la suite, sous celle de Narcisse-Eutrope Dionne².

On a l'habitude de dire que les bibliothèques législatives sont des bibliothèques générales. Cela est vrai dans la mesure où leurs lecteurs ou leurs usagers sont des hommes politiques qui s'intéressent à l'évolution de leur société dans toutes ses dimensions : santé, instruction, loisirs, culture, développement économique, bien-être, etc. Il est des prismes disciplinaires qui sont privilégiés par le milieu : le droit, l'histoire, l'économie, les sciences politiques. Par ailleurs, on observe également que l'actualité et les ouvrages contemporains y sont plus particulièrement prisés. On y note aussi l'importance des publications dites gouvernementales, législatives ou administratives des États « modèles » et des États limitrophes.

En outre, on doit garder à l'esprit le fait que la bibliothèque a joué de nombreux rôles au cours de son histoire : elle a été une « bibliothèque nationale » dans les faits; elle a été une bibliothèque ouverte au public de la capitale et on y empruntait des volumes; elle a été également le bras documentaire de la fonction publique; de nombreux étudiants y ont étudié et fait leurs recherches. De là la collection diversifiée qu'elle possédait et mettait à disposition, et donc des multiples moyens d'acquisition auxquels elle recourait.

Les moyens ou mécanismes utilisés par la Bibliothèque pour composer une collection en fonction des besoins de la représentation nationale et des lecteurs forains ont évolué avec le temps et se sont ajustés aux diverses époques, de même qu'aux ressources financières allouées.

Ressources allouées

La mesure des sommes allouées³ à la bibliothèque des parlementaires dans son ensemble et à la ligne budgétaire « documentation » permet de se faire un portrait du contexte.

Les crédits mis à la disposition du conservateur et attribués au poste budgétaire « livres et périodiques » ont été la plupart du temps accordés avec parcimonie. À titre de curiosité, on peut rappeler que la Bibliothèque, entre 1807 et 1842⁴, disposait annuellement de 275 à 300 £⁵, de 4 000 \$ en 1862, de 11 000 \$ en 1912, de 38 000 \$ en 1961-1962 et, 35 ans plus tard, de 293 500 \$. Ces importants écarts masquent toutefois la stabilité de la répartition des crédits entre les services administratifs et même législatifs. En revanche, on doit noter que des crédits spéciaux destinés à l'achat de la documentation ont été accordés à plusieurs occasions : « *nine thousand six hundred and twenty-one pounds, nine shillings and six pence sterling*⁶ », en 1855, constituait la cagnotte d'Alpheus Todd à son départ pour l'Europe; 5 000 \$, en 1871 (à un moment où les émoluments du directeur étaient de 1 000 \$); après l'incendie de 1883, les autorités avaient dégagé une somme de 18 000 \$ pour qu'on regarnisse les rayons; 3 000 \$ destinés à l'achat de la collection du juge Antoine Polette, en 1888, une somme pigée dans les coffres du gouvernement⁷; 8 000 \$ au début des années 1890 (alors que le budget de la Bibliothèque était de 7 800 \$).

Un regard rétrospectif révèle, avec les années, un laminage progressif de la proportion des dépenses d'acquisition de la documentation par rapport aux dépenses de fonctionnement. En 1868-1869 et pour l'exercice suivant, elles représentaient 80 et 74% des crédits. En 1913-1914, l'achat de la documentation en phagocytait encore le tiers (en gros, 4 300 \$ sur 13 000 \$). Au tournant de l'année 2000, la proportion était d'un peu moins de 10%. Le phénomène représente un arrière-plan intéressant aux opérations d'enrichissement des collections, dramatique au premier regard, mais assez normal après un second.

1. Les 50 premières années de la Bibliothèque sont décrites par Gilles Gallichan dans *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849* (Québec, Septentrion, 1991).

2. On trouvera la lignée des responsables de la Bibliothèque, depuis Samuel Phillips jusqu'à Philippe Sauvageau, dans *Les responsables de la Bibliothèque de l'Assemblée depuis 1802* (Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002), de même que dans les articles de Gilles Gallichan publiés dans le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale* (vol. 20, n° 1, avril 1991 et vol. 20, n° 2, août 1991).

3. Les chiffres qui suivent sont tirés de l'article « La Bibliothèque de l'Assemblée nationale : les crédits, le personnel et les services d'hier à demain », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 31, n° 8 1-2, mars 2002, p. 10.

4. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, op. cit., p. 332; également Canada. Province. Legislative Assembly. Journals, 1844-1845, p. 203.

5. « ... there was said to have been a general understanding among the members that de Clerk was [...] empowered to expend annually a sum not exceeding 300 £. » Cité dans F. Dolores Donnelly, *The National Library of Canada. A Historical Analysis*, Ottawa, Canadian Library Association, 1973, p. 4.

6. *Ibid.*, p. 13.

7. *Débats du Conseil législatif*, 1889, p. 17.

Commerce du livre de 1802 à 2002

La présentation des différents moyens qu'a pris la Bibliothèque, au cours des décennies, pour garnir ses rayons et satisfaire les besoins de ses abonnés constitue le revers de la réalité habituellement mise sous les projecteurs, celle vécue par le monde commercial du livre. Aussi n'est-il pas superflu d'en décrire et d'en évaluer à grands traits le système de distribution ou de diffusion depuis l'établissement des institutions parlementaires, sinon depuis les débuts de la colonie, car les canaux utilisés sont des réponses à l'état rudimentaire des systèmes de distribution et de vente.

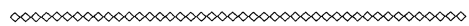
Le commerce du livre, la multiplication des librairies ou des agences d'abonnement et des maisons d'édition constituent un phénomène tardif, lequel est apparu au cours de la Deuxième Guerre mondiale et s'est estompé par la suite, avant de s'impatiser après 1960. L'industrie du livre du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e en était à un stade artisanal et réduite à sa plus simple expression⁸ : on exagère à peine en disant que le livre, comme la pharmacopée, prenait place à côté de la ferronnerie et de l'épicerie. Ainsi écrivait-on, en 1837 : « *Two years ago, we bought our books at the same shop where we bought our pork*⁹. » Aussi, les acheteurs devaient-ils souvent passer par les encanteurs, parmi lesquels 36% étaient des vendeurs de livres, entre 1764 et 1839, par rapport à 30% de marchands¹⁰. Le livre était une denrée rare. Son importation d'Europe, de France ou de Grande-Bretagne, souvent directement par les établissements documentaires eux-mêmes, ne se réalisait pas en un tournemain la route en était longue et difficile. Les communications étaient lentes et souvent aléatoires. Un tel contexte explique la multiplicité des moyens d'achat et d'acquisition adoptés au cours des deux siècles.

Missions à l'étranger

La façon la plus notable d'acheter des livres, d'un point de vue contemporain, est l'envoi de missions en Europe. La bibliothèque des parlementaires y recourra, au XIX^e siècle, à au moins six reprises.

La formule apparaît déjà à titre expérimental en 1835. Cette année-là, Georges-Barthélemi Faribault, fonctionnaire de l'Assemblée et chargé de la composition d'une collection nationale, demande à John Neilson, éditeur de *La Gazette de Québec*, lequel s'embarque pour

La façon la plus notable d'acheter des livres, d'un point de vue contemporain, est l'envoi de missions en Europe.



l'Angleterre, d'y acheter certains livres¹¹. En 1836, on chargera l'abbé Jean Holmes du Séminaire de Québec de faire de même en matière de manuels scolaires¹². Les 200 manuels expédiés de France auraient constitué une collection spéciale à l'intérieur de la Bibliothèque¹³. Georges-Barthélemi Faribault lui-même, 16 ans plus tard, à la suite de l'incendie du palais législatif sis à Montréal, sera appelé à traverser l'Atlantique¹⁴. On lui accordera des crédits de 4 400 £, frais de déplacement en sus, et il sera à Londres et à Paris du début d'octobre 1851 à juillet 1852¹⁵. Il y achètera un nombre impressionnant de volumes, obtiendra des dons, prendra des abonnements permanents à titre onéreux ou gracieux. Le bibliothécaire, après sa mission, écrivait : « *Les acquisitions [...] ont matériellement augmenté la collection, tant en nombre qu'en valeur*¹⁶. » Malheureusement, les livres et les cartes regroupés ont été détruits en grande partie par un deuxième incendie, celui du 1^{er} février 1854, à Québec cette fois. Après ce nouveau coup du sort, c'est à Alpheus Todd, bibliothécaire depuis 1850, que les parlementaires ont demandé d'entreprendre une mission. Il revint à Québec en janvier 1856 avec plus de 17 000 volumes achetés ou obtenus à titre gracieux¹⁷. À la même époque, John Langton, vérificateur général, et P. H. Moore, conseiller législatif, étaient mandatés pour se rendre aux États-Unis afin d'y solliciter des échanges de documents¹⁸. Une dernière mission officielle, confiée au journaliste Arthur Dansereau après l'incendie de 1883, donna lieu à des débats acrimonieux à l'Assemblée¹⁹ et à des pointes acérées²⁰ lancées dans la direction

8. Sur le sujet, on consultera avec profit *Histoire de la librairie au Québec* de Fernande Roy (Montréal, Leméac, 2000), *The Beginnings of the Book Trade in Canada* de George L. Parker (Toronto, U.T.P., 1985) et le remarquable essai d'Yvan Lamonde, *La librairie et l'édition à Montréal, 1776-1920* (Montréal, Bibliothèque nationale, 1991), sans oublier les articles idoines dans *l'Histoire du livre et de l'imprimé au Canada* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, trois tomes : 2004, 2005 et 2007).

9. M^{re} Jameson citée dans « *Bookselling* », *Encyclopedia of Canada*, Toronto, University Associates, 1948, vol. I, p. 256.

10. Chiffres établis par Réjean Lemoyne et cité par Yvan Lamonde dans *La librairie et l'édition à Montréal, 1776-1920*, op. cit., p. 21.

11. Gilles Gallichan, « Georges-Barthélemi Faribault et le Catalogue... », dans *Histoire de la culture et de l'imprimé. Hommage à Claude Galarneau*, sous la direction d'Yvan Lamonde et Gilles Gallichan, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 212.

12. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, p. 339.

13. Gilles Gallichan, « Le livre français au Parlement du Bas-Canada, 1792-1840 », dans *Livre et lecture au Québec, 1800-1850*, sous la direction de Claude Galarneau et Maurice Lemire, Québec, IQRC, 1988, p. 124.

14. *Ibid.*, p. 219 ; *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, vol. X, 1851, p. 212 et p. 292-293.

15. « Rapport de M. Faribault », dans *Journaux de l'Assemblée...*, op. cit., session 1852-1853, p. 481-487.

16. Rapport annuel 1852-1853, *ibid.*, p. 12.

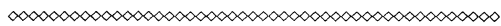
17. Rapport annuel 1855, dans *Journaux...*, op. cit., 1856, p. 9-22.

18. *Ibid.*, 16 mai, p. 524-525.

19. *Débats de l'Assemblée législative...*, 1884 (3 juin), p. 1572-1573.

20. Le bibliothécaire s'était senti ignoré au cours de l'exercice. D'ailleurs, on lit dans le memorandum de Dansereau : « ... le Premier Ministre l'offrait [la mission] à tous ceux qu'il croyait qualifiés pour cela, exprimant ouvertement son manque de confiance dans les capacités du bibliothécaire du temps » (*Journaux de l'Assemblée...*, vol. 20, 1886, annexe 2, p. 450). Trois ans plus tôt, le député de Kamouraska avait soutenu que les missions d'achat à l'étranger « devraient de droit être confiées à l'homme qui a la charge de notre bibliothèque [...] il me paraît le mieux qualifié pour s'acquitter de ces missions... » (*Débats...*, 1883, p. 849).

Comme pour les missions envoyées à l'étranger, l'achat de bibliothèques privées, en totalité ou en partie, constituait un moyen de pallier les faiblesses du réseau de distribution.



du bibliothécaire de l'époque, Pamphile Le May. On demanda alors à des experts d'examiner les livres et les factures, on dressa un inventaire des titres achetés²¹, exigeant de l'agent qu'il rende des comptes²². Au total, la Bibliothèque a reçu 4 700 volumes grâce aux démarches d'Arthur Dansereau²³.

De telles entreprises n'étaient pas le monopole de la bibliothèque parlementaire : le Barreau y a recouru en 1826²⁴ et le secteur privé également²⁵, Fabre, Perrault et Germain dans les années 1820, Langlois un peu plus tôt, Crémazie et l'abbé Ferland en 1856²⁶, Ægidius Fauteux pour le compte de la Bibliothèque Saint-Sulpice en 1913, en 1914²⁷ puis en 1923 et, également des anglophones²⁸. Les commerçants annoncent leurs voyages et sollicitent les commandants. À leur retour, ils publicisent dans la presse la liste des livres rapportés et mis en vente.

Qu'on ait voulu éviter les importantes commissions exigées par les agents locaux ou étrangers²⁹ explique le recours à des missions à l'étranger pour l'acquisition de la documentation, ce à quoi s'ajoute probablement des obstacles inhérents au contexte de l'époque : réseaux de distribution restreints, difficulté du repérage, lenteur et aléas des communications. On semble avoir par la suite abandonné cette pratique sans doute en raison d'un flux plus régulier des imprimés et de leur plus grande accessibilité.

Achat de collections privées

Une deuxième méthode d'enrichissement de la bibliothèque des parlementaires, à peine moins flamboyante que les missions documentaires, était l'achat global ou partiel de bibliothèques privées. Étienne Parent, déjà en 1834, alors qu'il en était le directeur, avait pensé à cette formule comme moyen économique d'enrichir les collections³⁰. Et de fait, l'Assemblée ou le Parlement a fait l'acquisition de plusieurs bibliothèques privées au cours des ans, de celle du banquier John Fleming³¹, en 1843, à celle de Georges-Émile Marquis, le dixième bibliothécaire, en 1953. Dans le premier cas, on s'était procuré 346 volumes choisis³² et dans le second, 1 112 volumes³³, dont 390 ont été réservés à la Bibliothèque de Hull. Entre ces dates, on a également acheté la bibliothèque principalement scientifique du juge John Fletcher (1845); une partie de celle, essentiellement historique, du docteur et ex-député de Yamaska, Edward Baily O'Callaghan (1883), mise aux enchères à New York et dont Faucher de Saint-Maurice avait acheté sur place 253 volumes sur environ 2 500 au nom du gouvernement québécois³⁴; celle du juge Antoine Polette (1888), composée de 1 900 volumes de droit; celle du naturaliste Léon Provencher (1893; 600 volumes) et celle de l'ex-chef de l'État Théodore Robitaille (1897; 812 volumes), sans oublier, la plus célèbre de toutes : celle de P.-J.-O. Chauveau, acquise en 1892 et classée bien national en 2003³⁵. En 1941, on faisait également l'acquisition d'une collection de 593 brochures, dite « collection Choquette³⁶ ». Les archives gardent aussi la trace d'une « bibliothèque Després », dont on aurait acheté une partie en 1946³⁷, d'albums acquis, sans doute au début des années 1940, du notaire Cyrille Tessier³⁸ et d'une collection de près de 1 200 pièces de théâtre obtenue « à prix très modique³⁹ » à la même époque.

Comme pour les missions envoyées à l'étranger, l'achat de bibliothèques privées, en totalité ou en partie, constituait un moyen de pallier les faiblesses du réseau de distribution. Des libraires ont, semble-t-il, eux aussi tâté de la formule⁴⁰. On notera que quatre achats ont été effectués dans la décennie qui a suivi l'incendie de 1883, alors qu'on voulait regarnir les rayons de la Bibliothèque. De nos jours, une telle pratique est de plus en plus rare.

21. « ... L'Assemblée législative a adopté un ordre pour la production des documents suivants : Une liste complète des livres achetés par C. A. Dansereau [...]. Tous rapports [...]. Copie des factures... » (*Journaux...*, vol. 20, 1886, annexe 2, p. 444). On trouve l'« Inventaire du contenu de 20 caisses de livres reçus de M. C. A. Dansereau [...] du 22 février au 21 mars 1885 » (56 p.) dans les Archives de l'Assemblée nationale, dossier 502862 (2.150).

22. *Débats...*, 1886, 19 mai, p. 1243-1247.

23. Rapport annuel du bibliothécaire, 1885-1886, dans *Journaux...*, 1886, p. 11.

24. Le juge Jonathan Sewell, au cours d'un voyage outre-mer, cette année-là, acheta 600 ouvrages de droit français (G. Gallichan, « La Bibliothèque du Barreau de Québec », *Les Cahiers de droit*, vol. 34, n° 1, mars 1993, p. 140).

25. Augustin Germain, dont la famille était mêlée au commerce du livre, fit un voyage à Paris en 1826 et rapporta 43 malles de livres (Réjean Lemoine, dans *Histoire de la culture et de l'imprimé...*, p. 171). À partir de 1850 et jusqu'en 1860, Octave Crémazie se rend presque chaque année en Europe (Fernande Roy, *Histoire de la librairie au Québec*, op. cit.). Dès 1815, Germain Langlois, libraire de Québec, avait fait de même (G. Gallichan, *Livres et politique...*, op. cit., p. 250).

26. Fernande Roy, op. cit., p. 88-89.

27. Aux États-Unis d'abord, Fauteux acheta d'importantes collections historiques du *Smithsonian Institute*, de l'*Ethnology National Museum* et l'*American Historical Association* (Jean-Rémi Brault, « La collection Saint-Sulpice... », *Cahiers d'histoire du Québec au XIX^e siècle*, n° 2, été 1994, p. 20). Il alla par la suite en Europe et il en serait revenu « avec 60 000 volumes reliés au chiffre de Saint-Sulpice » (*ibid.*, p. 20; Jean-René Lassonde, *La Bibliothèque Saint-Sulpice 1910-1931*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 2001, p. 129).

28. George L. Parker, *The Beginnings of the Book Trade...*, op. cit., p. 100.

29. En 1845, Armour & Ramsay touchait une commission de 63 % sur le prix d'achat des livres et Fabre, 49 % (*Debates of the legislative assembly...*, Elisabeth Gibbs, 3 juin 1846, p. 1815).

30. Rapport du bibliothécaire, 1833, *Journaux...*, 1834, annexe C.

31. Mort en 1832. Dès ce moment semble-t-il, « Étienne Parent avait manifesté son intérêt pour cette belle collection privée » (Gilles Gallichan, *Livre et politique...*, op. cit., p. 339).

32. *Journaux...*, 1843, appendice C.

33. Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Jean-Charles Bonenfant, dossier 1.2.1.

34. *Débats...*, 1883, 3 mai, p. 846-849.

35. Martin Pelletier, « ... La collection de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau... », *Bulletin de la Bibliothèque...*, vol. 35, n° 4, octobre 2006, p. 25-30.

36. Liste des livres acquis par achat et dons, 1941.

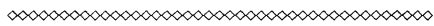
37. Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Georges-Émile Marquis, dossier 4.1.

38. « ... fonds acheté il y a environ un quart de siècle... ». Lettre de Jean-Charles Bonenfant à Bernard Weillbrenner, 1^{er} juin 1966 (AAN, Fonds Bonenfant, dossier 1.3).

39. Achats, dons et abonnements 1940.

40. Le 16 novembre 1944, Wilson & Lafleur demande à Georges-Émile Marquis l'adresse d'Auguste Galibois, décédé depuis peu et qui avait une bibliothèque considérable (AAN, Fonds Marquis, dossier 3.6).

L'acquisition de collections privées est une formule qui était souvent retenue en raison du nombre de volumes en cause, des sommes versées et souvent de la notoriété du propriétaire.



supposait (et suppose toujours) une répartition des commandes entre « au moins trois librairies agréées » et on tenait des statistiques de la répartition consultables à la demande.

Achats à la pièce auprès de citoyens

L'acquisition de collections privées est une formule qui était souvent retenue en raison du nombre de volumes en cause, des sommes versées et souvent de la notoriété du propriétaire. Parallèlement, l'histoire garde également la trace d'achats à la pièce auprès de lecteurs ou de citoyens au cours de certaines années, en particulier entre 1909 et 1949. Au départ, les comptes publics alignent les noms des fournisseurs et, par la suite, on retrace dans les archives de Georges-Émile Marquis, conservateur de 1935 à 1952, des offres de volumes à vendre et des propositions d'achat dans une dizaine d'échanges épistolaires.

Les vendeurs potentiels dont il est question dans les dossiers de Marquis sont de La Malbaie, de Montréal, de Toronto, mais surtout de Québec. Le processus est simple : on offre des documents à la Bibliothèque en raison de besoins financiers, du décès de leur propriétaire, etc. Tantôt Marquis refuse les offres⁵⁶, tantôt il fait une sélection des titres qui intéressent l'institution⁵⁷, demande à voir les volumes et fait part de la pratique observée en matière de fixation des prix. En 1943, il précise à Louis Payette, un correspondant de Québec : « nous payons 50% de la valeur commerciale et plus cher quand ce sont des livres hors du commerce. Ce qui veut dire que pour un volume broché in-8, nous payons de 0,80 à 0,75 \$, et pour le même relié, de 1 \$ à 1,50 \$, suivant sa condition⁵⁸. » Marquis rédige même la facture des livres qu'il désire acquérir et la soumet pour approbation au vendeur : « Inclus, je vous adresse copie d'un projet de facture que j'ai préparé pour le dernier lot de livres que vous m'offrez en vente⁵⁹. »

On peut supposer que les petites transactions avec les citoyens ont été découragées avec les années. Cepen-

dant, il est fort possible qu'il y en ait eu au XIX^e siècle, si l'on interprète bien le passage suivant : « Plusieurs ouvrages ont été achetés de W. Rawson, Écuyer, ci-devant secrétaire de la Province⁶⁰... » Au début du XX^e siècle, on enregistre une « prise » d'importance, l'achat de *Théâtre des cités du monde* de George Braun. Ernest Myrand note que le propriétaire du chef-d'œuvre avait refusé les offres de deux bibliothèques américaines et l'avait offert, par « fierté nationale », à la bibliothèque des parlementaires⁶¹. Mais somme toute, l'apport documentaire concret et réel que représentait ce type d'achat devait être mince par rapport à celui des missions à l'étranger ou des achats de collections privées entières ou partielles.

Héritages administratifs

La bibliothèque parlementaire québécoise a profité de sa proximité avec la fonction publique pour ajouter une corde à son arc et diversifier ses propres collections. La technique des fusions et annexions est expérimentée une première fois en 1842, au moment où les livres jusque-là propriété de la législature du Haut-Canada sont répartis entre les bibliothèques du Conseil législatif et de l'Assemblée du Canada Uni⁶². Mais la même technique aura joué contre l'État québécois en 1867 : Ottawa expropria la bibliothèque purement et simplement et versa, une vingtaine d'années plus tard, une compensation financière tant à l'Ontario qu'au Québec⁶³.

Un quart de siècle plus tard, la représentation nationale fit des pieds et des mains pour que la collection constituée par P.-J.-O. Chauveau au département de l'Instruction publique soit intégrée à celle du parlement, et la chose fut exécutée en 1875⁶⁴. En 1883, l'apport de cette bibliothèque représentait le tiers de la collection de l'Assemblée, soit 6 017 volumes sur 30 000, selon une évaluation⁶⁵ de Faucher de Saint-Maurice réalisée à la suite de l'incendie du 19 avril. Un second transfert fut réalisé en 1913. La liste de 6 522 volumes fait 80 pages dans le rapport annuel du bibliothécaire⁶⁶ et leur intégration se poursuivait toujours en janvier 1920⁶⁷.

Au début des années 1980, le Centre de documentation du ministère des Communications se défaussa de 8 000 dossiers de coupures de journaux⁶⁸ et la Biblio-

60. Rapport du bibliothécaire daté du 28 novembre 1844, dans *Journaux...*, 1844, appendice C.

61. Rapport du bibliothécaire, 1918, p. 4.

62. *Journaux...*, 1842, appendice B (point 8).

63. Fiona M. Watson, *A credit to this province : A history of the Ontario Legislative Library*, Toronto, Ontario Legislative Library, 1993, p. 67-68.

64. Hélène Sabourin, *À l'école de P.-J.-O. Chauveau*, Montréal, Leméac, 2003, p. 179-180.

65. Lettre datée du 1^{er} septembre 1883 (AAQ, dossier 502862 ; 2.0150).

66. Rapport du bibliothécaire, novembre 1913 à décembre 1914, appendice 1.

67. Ernest Myrand écrit : « ... la classification des livres composant l'ancienne bibliothèque du département de l'Instruction publique se continue et leur versement sur les rayons des sections organisées se poursuit... » (Rapport du bibliothécaire, 1919, p. 5.)

68. *Ibid.*, 1980, p. 11. Une grande partie des dossiers, ceux de 1950 à 1970, fut détruite dans l'incendie d'un entrepôt du ministère des Travaux publics en 1981 (*ibid.*, 1981, p. 10).

sur l'acquisition de livres..., *Règlements refondus du Québec*, 1981, p. 5-082).

56. Lettre adressée à Jules Bourbonnière (Montréal) datée du 20 mai 1936. Ce dernier offrait 900 albums de coupures constitués « au cours des cinquante dernières années » et 300 volumes (AAN, Fonds Marquis, dossier 1.9).

57. Il écrit à Jean Rousseau (Québec) le 4 mai 1949 : « Sur les trente-deux volumes que vous m'avez adressés, il y en a dix seulement que nous n'avons pas. [...] Voici la liste des dix... »

58. Lettre datée du 13 août 1943 (*ibid.*, dossier 3,5).

59. Lettre de G.-É. Marquis à M^{me} L. J. Montreuil (Québec) datée du 1^{er} mai 1941 (*ibid.*, dossier 3,1).

thèque de l'Assemblée prit la relève en matière de constitution de dossiers d'actualité. D'une manière beaucoup plus informelle, les locaux de la Bibliothèque servirent pendant de nombreuses années d'entrepôt aux publications des ministères logés à proximité, et les périodiques élagués dans nombre de services de l'administration publique étaient adressés à la Bibliothèque.

Dépôt administratif

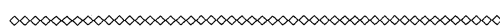
Une sixième façon d'enrichir la bibliothèque des parlementaires a été, au cours des ans, de faire fond sur les versements des services de l'État. Au XIX^e siècle, depuis 1841 plus précisément⁶⁹, la Bibliothèque recevait les livres en vertu de la loi relative à la propriété littéraire. Des listes en sont publiées dans les rapports du bibliothécaire. Ce privilège passa à la bibliothèque du Parlement fédéral à partir de 1867 et jusqu'à la mise sur pied de la Bibliothèque nationale du Canada.

Au Québec, il a existé un mécanisme semblable, mais beaucoup plus informel, en lien avec le « Secrétariat de la province ». Le département de l'Instruction publique puis le Secrétariat acheminèrent, à partir de 1910 ou 1915, deux exemplaires des livres de récompense destinés aux écoles⁷⁰. Cependant, en 1943, Jean Bruchési, sous-ministre du Secrétariat, laissait savoir au directeur de la Bibliothèque qu'aucune obligation ne liait son ministère à cet égard⁷¹. Mais en 1951, le Secrétariat du gouvernement fit encore don de 122 volumes⁷² et Jean-Charles Bonenfant écrivait, dans le rapport daté du 22 novembre 1960 : « *Nous recevons aussi des livres canadiens du Secrétariat...* »

Entre-temps, en 1945, les éditeurs du *Maître imprimeur* proposaient⁷³ au gouvernement québécois d'établir un dépôt légal au profit de la Bibliothèque de la Législature, comme on disait à l'époque, et de la Bibliothèque Saint-Sulpice, propriété de l'État depuis 1941. La suggestion fit long feu.

Un mécanisme quelque peu différent et plus restreint était établi en 1982, dans le sillage de la loi d'accès à l'information gouvernementale : on inséra dans la *Loi sur l'Assemblée nationale* un article imposant aux organismes publics d'acheminer deux exemplaires de leurs publications à la Bibliothèque. Une décennie plus tard, une entente interne, cette fois, prévoyait que le Secrétariat des commissions ferait parvenir automatiquement un exemplaire des mémoires présentés aux commissions après leur étude et qu'ils seraient mis

Une sixième façon d'enrichir la bibliothèque des parlementaires a été, au cours des ans, de faire fond sur les versements des services de l'État.



sur-le-champ à disposition des lecteurs. Par le passé, obtenir des publications de l'État n'était pas chose aisée. En mars 1938, par exemple, G.-É. Marquis écrivait au président de l'Assemblée que la bibliothèque n'en recevait plus depuis deux ans et qu'il fallait aller les chercher (lettre datée du 18 mars).

Échanges

Une formule supplémentaire d'enrichissement des collections de la Bibliothèque, apparue vers 1840 aux États-Unis⁷⁴ et pratiquée actuellement sous une forme pour le moins renouvelée, est l'échange de publications officielles entre États : journaux ou gazettes officielles, comptes rendus des débats, documents parlementaires, publications administratives, etc.

On connaît l'importance de ces publications pour les parlementaires et pour l'administration publique, de même que pour les bibliothèques : Faucher de Saint-Maurice, député conservateur au cours des années 1880, a jugé qu'entre 1867 et 1883, la Bibliothèque avait reçu 6 406 volumes en échange sur une collection de 30 000 volumes⁷⁵. Cela représente une source importante d'approvisionnement. Encore en 1960, dans son rapport annuel daté du 22 novembre, Jean-Charles Bonenfant écrivait : « *Une partie substantielle de nos acquisitions vient d'échanges avec les autres gouvernements et en particulier avec le gouvernement américain.* »

Aussi n'est-il pas surprenant, au cours du XIX^e siècle, de voir les autorités politiques solliciter les pays et les entités politiques les plus importants. Après l'incendie de 1849, un comité de l'Assemblée propose à l'orateur Auguste-Norbert Morin de demander l'aide de ses homologues. De nombreux programmes d'échanges ont alors été élaborés. En 1851, le bibliothécaire mentionne la réception d'ouvrages « *légaux, parlementaires et autres* » du Congrès américain, des États du Vermont et de New York, et de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que l'envoi, en contrepartie, de publications locales⁷⁶. On adopta quelques années plus tard, à la suite de la mission du conseiller législatif P. H. Moore, une résolution prévoyant qu'un nombre suffisant d'exemplaires des rapports de l'Administration seraient acheminés au

69. « *The legislature of the Province of Canada made and attempt immediately after the Act of Union to ensure that the library would receive a copy of every work published in the province by passing a mandatory copyright deposit law.* » Statutes, 1841, c. 61 ; F. Dolores Donnelly, *op. cit.*, p. 12.

70. Lettre de G.-É. Marquis à Jean Bruchési, datée du 17 mai 1940 (AAN, Fonds Marquis, dossier 2.7).

71. Lettre de Jean Bruchési adressée à G.-É. Marquis, datée du 20 janvier 1943 (*ibid.*, dossier 3.3).

72. Rapport du bibliothécaire, 1951 (daté du 19 janvier 1952).

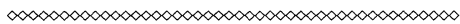
73. Voir Jean-Pierre Chalifoux, *L'édition au Québec, 1940-1950*, mémoire, Université de Montréal, École de bibliothéconomie, juin 1973, p. 38.

74. « *This activity was initiated between the major national libraries as early as 1840, when the United States Congress passed a special bill to establish "a system of international exchange of public documents".* » Charles A. Goodrum, dans *ALA World encyclopedia of library and information services*, Chicago, ALA, 1980, p. 396.

75. Lettre datée du 1^{er} septembre 1883 (AAN, dossier 502862 ; 2.0150).

76. *Debates*, 1851, p. 1555.

*Les modes d'acquisition de livres
en longue période constituent
un champ de recherche ouvert
aux chercheurs, étudiants ou
retraités, doctorants ou profanes.*



légaux ou administratifs, appels de dons¹¹⁰, etc. En somme, les différentes pratiques appliquées au cours des décennies ne sont pas le fait d'un établissement : elles s'inscrivent, pourrait-on dire, dans l'air du temps.

Conclusion

Ce rapide tour d'horizon révèle la pluralité des techniques compossibles et la grande diversité des moyens mis en branle pour étoffer la bibliothèque des parlementaires québécois, élus ou nommés, depuis 1802. Et encore pourrait-on s'arrêter à d'autres canaux ou à d'autres sources : dépôt des publications d'organismes internationaux (Nations Unies, Unesco, Bureau international du travail, etc.), acquisitions faites à l'occasion d'encans, échanges de doubles entre établissements documentaires. Les chemins de traverse sont donc nombreux. Et, en plus, on pourrait s'attarder aux principes d'acquisition manifestes d'abord, officiels ensuite, surtout à partir de 1984.

On notera aussi qu'on pourrait utiliser un prisme différent : celui des dons *ad extra*. Car, en parallèle des efforts consacrés à la composition d'une collection à jour et adaptée à des besoins en évolution constante, la Bibliothèque a caréné ou ajusté ses collections en prêtant ou en donnant des livres à d'autres bibliothèques de l'État (par exemple à la Nationale ou à des bibliothèques ministérielles), à des bibliothèques universitaires ou collégiales, et même à des bibliothèques de lecture publique (Société littéraire et historique de Québec et l'Athénée de Toronto, en 1846). Du côté des échanges, la Bibliothèque a eu à en coordonner le programme et à expédier les publications gouvernementales aux organismes échangistes.

Les modes d'acquisition de livres en longue période constituent un champ de recherche ouvert aux chercheurs, étudiants ou retraités, doctorants ou profanes. Les archives des bibliothèques laurentiennes recèlent bien des données oubliées. Et l'évolution en cours ou à venir n'a pas été évoquée : la multiplication des documents électroniques modifient les pratiques d'achat. Est-ce à dire qu'il faudra ranger les canaux évoqués (missions, achat de bibliothèques privées, etc.) au magasin des accessoires ? L'identification des martingales n'est pas chose aisée et l'avenir est un secret habituellement bien gardé. Mais on peut se consoler. Comme l'écrit Jean d'Ormesson : « *Le temps est l'âme de l'univers. Il se confond avec lui. [...] Il ne crée rien. Mais il transforme tout : il développe ce qui existe*¹¹¹. » Bref, l'évolution se poursuit. ◻

110. Lors du 150^e anniversaire de la bibliothèque parlementaire de la Nouvelle-Galles du Sud, les autorités politiques sollicitèrent des dons des députés, et les invitèrent à apposer leurs paraphe sur un *ex-libris* de circonstance (*Recording & reviewing the parliamentary library in its sesquicentenary year ; annual report... 1989-1990*, Sydney, New South Wales parliamentary library, 1990, p. 41-42).

111. Jean d'Ormesson, *La création du monde*, roman, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 99.